



## PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 5294)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
COMMUNE DE LANNOY-CUILLERE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**LA SCEA DU VAL D'AUTHUILE SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER  
UN ELEVAGE CANIN A LANNOY-CUILLERE**

**En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 2 décembre 2014, une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la SCEA DU VAL D'AUTHUILE qui sollicite l'autorisation d'exploiter un élevage canin à Lannoy-Cuillère.**

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure.

Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de M. Jean-Pierre DEMONGE, gérant de la SCEA DU VAL D'AUTHUILE sise Ferme de Vregnes à LANNOY-CUILLERE, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du lundi 5 janvier 2015 au mercredi 4 février 2015 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de LANNOY-CUILLERE, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de LANNOY-CUILLERE et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Emmanuel-Paul DESIRE, maître de conférences de géographie en retraite, suppléé le cas échéant par M. Stéphane PETIT, cadre EDF-GDF en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de LANNOY-CUILLERE, aux jours et heures suivants :

- lundi 5 janvier 2015 de 14 heures à 17 heures
- jeudi 15 janvier 2015 de 14 heures à 17 heures
- vendredi 23 janvier 2015 de 15 heures 30 à 18 heures 30
- samedi 31 janvier 2015 de 14 heures à 17 heures
- mercredi 4 février 2015 de 15 heures à 18 heures

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et à la mairie de LANNOY-CUILLERE, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).